



GROUPE ADS COM, société créée par Marc GIRARDEAU et Benjamin ROULT, un groupe qui regroupe 25 ans d'expérience. Anciens agents de l'état.

Un groupe de services innovants dédiés aux collectivités qui va progressivement se diversifier à destination des professionnels et des particuliers.

Le Groupe ADSCOM est structuré pour apporter une assistance sur mesure.

NOUS APPORTONS UNE ASSISTANCE À LA COLLECTIVITÉ OU AU CENTRE INSTRUCTEUR QUI INTERVIENT POUR ELLE

NOUS COUVRONS L'ENSEMBLE DU TERRITOIRE NATIONAL

Notre société utilise les moyens de transmission et de consultations dématérialisés de façon à s'affranchir de l'éloignement physique. Les contacts téléphoniques et/ou par visioconférence accompagnent les échanges de documents.



Votre centre instructeur sur mesure !

Depuis la Loi ELAN (23 novembre 2018) qui permet d'externaliser à un prestataire privé l'instruction des autorisations d'urbanisme, ADS COM a ouvert en octobre 2020 une offre de service sur mesure pour le traitement des autorisations d'urbanisme.

ADS COM propose une prestation d'externalisation de l'instruction selon vos besoins :

- Un besoin d'externalisation régulier,
- Un besoin de soutien ponctuel répondant à une situation exceptionnelle (moyens humains, pics d'activité...)
- Le souhait de traiter un dossier complexe nécessitant une expertise spécifique, nos experts sont disponibles pour vous proposer une prestation sur mesure.

ADS COM peut émettre un avis technique et juridique sur tout ou partie des problématiques soulevées par l'instruction d'une demande

NOTRE PHILOSOPHIE :

Pragmatisme positif, adaptabilité, qualité, réactivité

L'équipe d'ADS COM met tout en œuvre afin d'apporter un service sur mesure pour le traitement de vos dossiers ADS (application du droit des sols) dans le respect de la réglementation et des documents d'urbanisme.

Formation des agents des collectivités pour une montée en compétences d'instructeur ADS

Une règle d'or : Pas de rupture pour l'instruction du service.

Nous proposons une formation opérationnelle pour les instructeurs des collectivités consistant à les former sur leurs propres dossiers.

La formation se fait sous forme d'échange et de partage continu en présentiel dans les locaux du Groupe ADS COM. En petit groupe de 2 à 3 maximum, permettant de travailler ensemble sur l'instruction des dossiers, partager et renforcer les connaissances, échanger et éclaircir les points de blocage pouvant se présenter.

De plus, la formation permet aux instructeurs d'acquérir des compétences supplémentaires à travers une meilleure organisation du travail, une méthodologie, et des connaissances juridiques améliorées permettant d'instruire dans les règles de l'art.

Deux types de formation sont possibles, une formation courte d'une semaine par mois pendant trois mois en présentiel, ou une formation longue d'une semaine par mois pendant six mois en présentiel également dans les locaux d'ADSCOM.



Le groupe ADS COM a développé une plateforme numérique d'assistance à l'instruction www.platads.fr.

Celle-ci propose un concept unique et global décliné en trois volets à l'intention des particuliers, professionnels et collectivités.

Elle est partiellement opérationnelle depuis le 05 octobre 2022 avec un premier module destiné à l'instruction des CUa pour les collectivités. L'inscription est gratuite et l'utilisation extrêmement simple. Possibilité de raccorder directement Plat'ADS à Plat'AU.

Elle est également ouverte à tous les notaires de France qui peuvent y remplir et déposer directement les demandes de CUa dès lors que la collectivité concernée par la demande est inscrite sur Plat'ADS. Le délai d'instruction des CUa peut être ramené à 48 h ou 24 h ouvrés !!!

Courant 2023, Plat'ADS va créer un module dédié à la pré-instruction des demandes d'autorisations d'urbanisme, à leur instruction et leur dématérialisation.

Le but étant de conseiller les pétitionnaires sur la faisabilité de leur projet et la composition du dossier à présenter à l'instruction en fonction de leur projet.